Le Senat.

3e ANNÉE, No. 30. *MANITOBA.* SAMEDI, 27 DÉCEMBRE, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" demi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

Feuilleton de *Le Metis*.

27 Decembre, 1873.

LE PETROLE.

(*Suite.*)

CHAPITRE 11ÈME.

Nous arrivons au troisième produit, le plus important de tous: c'est *l'huile d'éclairage*; elle passe à la distillation lorsque la vapeur d'eau à 100° ne fournissant plus de résultat, on porte peu à peu, dans un autre alambic disposé à cet effet, la température de la masse liquide depuis 100° jusque vers 300° Cette huile doit donc se composer du reste du carbure no. 8, avec les carbures no. 9, no. 10, no. 11, no. 12, et plus ou moins des autres, suivant la température à laquelle on s'arrête. L'intérêt du fabricant est de produire le plus d'huile possible, mais il est limité d'un côté par la condition imposée par la loi, que le pétrole distillé, vendu comme huile d'éclairage, ne doit pas prendre feu dans une cuiller au contact d'une allumette enflammée, et de l'autre par ce fait que les carbures trop peu volatils étant plus épais et plus denses, ne montent plus aussi bien par capillarité dans la mèche et la font charbonner: ce qui nuit enormement à la lumière. On peut assez bien reconnaître le degré de volatilité d'une huile par sa densité, car tous ces carburés sont d'autant plus lourds qu'ils sont plus facilement vaporisables. Nous avons vu que l'éther de pétrole pèse environ 650 grammes le litre; les essences du commerce pèsent de 700 à 720 grammes; les huiles les plus éclairantes et les plus facilement inflammables, pèsent de 790 à 800 grammes, elles sont encore passables à 810 grammes, mais au delà de 820 grammes, elles ne montent plus assez bien dans la mèche; il faudrait un mecanisme comme pour l'huile des lampes ordinaires. Peut-être emploiera-t-on plus tard à remplacer ainsi l'huile de colza les produits qui passent à la distillation depuis 300 jusqu'à 400°; mais, pour le moment, on les met à part pour un autre emploi.

CHAPITRE 12ÈME.

Avant de continuer la distillation, lorsque toute l'huile d'éclairage est obtenue, on fait passer le résidu dans un très-grand bassin peu profond, où il est refroidi, soit naturellement, suivant la saison, jusqu'à la température de la glace. On voit alors apparaître sur le pourtour du bassin, puis bientôt sur toute sa surface, une couche de plusieurs centimètres d'une substance solide blanche en petites écailles nacrées comme des écailles de poisson. Ce sont les carbures solides qui étaient dissous dans les liquides et qui cristallisent par refroidissement: le plus abondant et le mieux étudié de ces corps était déjà connu et employé depuis longtemps, parce que l'huile de schiste, dans les mêmes circonstances, en fournit une grande quantité, beaucoup plus grande même que n'en fournit le pétrole. C'est la *paraffine*, dont on fait ces belles bougies transparantes, qui donnent une si magnifique lumière, et qui ne coûtent guère que le prix de la chandelle en Angleterre. On ne peut leur reprocher que le défaut de couler un peu trop vite en été, leur point de fusion se rapprochant plus de celui du suif que de celui de la stearine et de la cire.

Quoiqu'il en soit, voilà une quatrième substance précieuse, *la cire de pétrole*, que nous retirons du petrole brut. On la sépare du residu liquide en l'enlevant avec des sortes d'ecumoires, puis en exprimant l'huile interposee au moyen de la presse hydraulique. C'est alors une masse jaune très-semblable à la cire d'abeilles brute, mais que l'ont peut rendre parfaitement incolore par une épuration chimique.

La partie restée liquide malgré le refroidissement est alors reintegrée dans les appareils de distillation, où l'action de la chaleur va encore en retirer d'autres produits utiles.

CHAPITRE 13ÈME.

On sait que les machines ont besoin, pour que leur mouvement n'absorbe pas en frottements une grande partie de la force motrice, d'être lubrifiees par un corps gras, toujours renouvelé sur les surfaces frottantes et frottees. La quantite de corps gras, demandee pour cette usage au commerce, est tres-considerable. Or, les huiles et les graisses provenant des vegetaux et des animaux ont le grave inconvénient d'absorber l'oxygène de l'air pour se transformer en vernis ou résines solides, qui finiraient par augmenter les frottements au lieu de les diminuer. Au contraire, les carbures d'hydrogène, surtout ceux du pétrole, comme nous l'avons vu, ne subissent aucune action de la part de l'air. Les moins bons pour l'eclairage sont precisement les meilleurs pour le graissage, parce qu'ils sont plus onctueux d'abord, et ensuite parce que la chaleur produite par le frottement ne les vaporise pas.

On les sépare par la distillation en trois qualites: celles qui distillent les premières à partir de 300 ou 320°, pesant de 830 à 840 grammes par litre, sont appelés *huiles de graissage légères*; nous avons vu qu'elles pourraient remplacer dans les lampes l'huile le colza, dont elles ont tout à fait l'apparence. Elles servent à lubrifier les parties les plus délicates des machines ou celles qui ne marchent pas à grande vitesse. Pour les axes et essieux tournant à grande vitesse, et pour les grosses machines, on préfère les *huiles de graissage lourdes*. Elles pèsent 850 à 900 grammes le litre et, étant moins volatiles, sont moins facilement vaporisees par la chaleur du frottement. Enfin souvent le résidu onctueux et goudronneux que l'on obtient quand on ne pousse pas à fond la distillation, est utilisé pour graisser les roues de charrettes, les moulins, etc., sous le nom de *graisse de pétrole*.

Si au contraire on pousse la distillation à fond pour augmenter la quantité d'huile lourde, il reste dans la cornue un résidu de coke compact, qui peut à la rigueur être utilisé comme combustible.

CHAPITRE 14ÈME.

Voilà donc le pétrole brut, qui à l'état naturel ne pouvait guère être utilisé que comme un combustible dangereux, fumeux et puant, partagé par la distillation en *sept* substances, présentant chacune au plus haut degré les qualités que l'industrie leur demande, et ayant par conséquent acquis une très-grande valeur.

Il est triste d'être obligé de dire que cet idéal est loin d'être atteint en France, où d'un côté l'esprit de routine et les prejugés, de l'autre l'exploitation égoïste et cupide de l'ignorance publique, viennent se mettre en travers de tout progrès intelligent.

La distillation faite à feu nu dans des appareils encore primitifs, ne fournit que deux produits principaux, *l'essence*, poussée jusqu'à 150°, et *l'huile* qui poussée jusqu'à 350 au moins, contient ordinairement des carbures lourds et fumeux, jaunes et puants, grâce auxquels le colza vit encore.

Il y a une belle place à prendre dans l'industrie française pour celui qui saura, en fournissant des produits purs et constants de qualité, donner à tous les dérivés du pétrole la confiance publique.

D'ailleurs, leur importance peut augmenter encore, car ils sont éminemment propres à un certain nombre d'usages auxquels la houille, qu'on y emploie en ce moment, convient moins bien qu'eux.

C'est d'abord la fabrication en grand du *gaz d'éclairage*: il est évident que le pétrole, si riche en hydrogène, est plus propre à produire des gaz éclairants que les houilles, même les plus grasses et les plus flambantes. Il suffit pour qu'on y trouve avantage que le prix du petrole brut ou de l'une de ses fractions soit inférieur à celui de la houille; c'est ce qui arrive en Amérique, près des lieux de production: cet emploi consomme même une très-forte partie du produit des puits américains: le gaz obtenu a l'avantage d'être cinq ou six fois plus éclairant que le nôtre à volume égal, et surtout de ne contenir aucune impureté sulfureuse et de n'avoir pas besoin d'épuration chimique. Ce dernier avantage pourrait bien compenser le prix plus élevé que coûterait le gaz de pétrole en Europe, si les inconvénients du soufre du gaz ordinaire devaient avoir une gravité exceptionnelle, s'il s'agissait, par exemple, d'eclairer une galerie de tableaux ou un édifice rempli de peintures à fresque. Le gaz de pétrole conviendrait d'autant mieux alors, qu'il est comparativement facile de le préparer en petit On a deja, du reste, commencé d'utiliser à l'eclairage en grand les produits dangereux du pétrole, l'éther et l'essence, et les appareils *Mille* sont employés en grand dans beaucoup de gares et d'usines de province.

N'oublions pas que la seule fabrication du gaz consomme des milliards de kilogrammes de houille; rien que pour éclairer Paris, qui a 500,000 becs, et Londres, qui en a 1 million, cela fait, à 200 mètres cubes de gaz ou 1,000 kilogrammes de houille par bec et par an, 1,500,000 tonnes, gros comme la butte Montmartre pour éclairer deux villes! On conçoit l'inquiétude des Anglais, de voir s'épuiser bientôt la source de leur puissance, et l'intérêt que doit présenter, pour eux comme pour nous, cet emploi possible du pétrole.

CHAPITRE 15ÈME.

Un autre emploi, d'autant plus important qu'il peut avoir de graves consequences au point de vue militaire et par suite politique, c'est le chauffage des *chaudières à vapeur*, auquel seraient surtout propres les produits de distillation les moins inflammables, c'est-à-dire les huiles lourdes utilisées aujourd'hui au graissage.

C'est surtout dans la navigation à vapeur que le chauffage par le pétrole peut opérer une véritable révolution. Un steamer peut en effet brûler en une vingtaine de jours un poids de charbon de terre égal à tout son tonnage. Les transatlantiques ont ont environ le tiers de leur charge en charbon et ne peuvent marcher à la vapeur plus de dix jours de suite. La construction du Great-Eastern a eu surtout pour raison la condition exigée de se rendre directement et sans escale, d'Angleterre aux Indes. Voilà pourquoi les vaisseaux de guerre à vapeur ont, comme les anciens vaisseaux de ligne, tout un grèement pour la navigation à voile. Sans cela ils seraient forcés de regagner un port tous les huit jours, c'est-à-dire que les croisières en haute mer leur seraient interdites. Or les huiles minerales occupent, à poids égal, moitié moins de place que la houille, et donnent deux fois plus de chaleur: donc déjà la traversée peut être quatre fois plus longue, ou la cargaison commerciale deux fois plus forte.

Mais ce n'est pas là le seul avantage: la combustion de l'huile ne donne aucune fumée, et supprime par conséquent ce panache indicateur qui trahit, en temps de guerre, la marche du navire; de plus, le personnel employe à la machine est beaucoup moins nombreux; enfin l'allumage et l'extinction des feux peuvent se faire avec une rapidité bien precieuse pour la manœuvre.

(*A continuer.*)

UN NOBLE ATHLETE ET GRAND EVEQUE.

Mgr. Delalle, evêque de Rodez, figure aux premiers rangs dans cette phalange de vaillants evêques, qui ont pris une part si active aux grandes luttes religieuses, philosophiques et sociales de notre temps; son souvenir doit vivre, autant que la sainte cause dont il fut l'intrepide champion. Originaire de cet humble bourg des Ardennes, Revin, qui vit naître le savant théologien Billuart, Louis Delalle entendit de bonne heure l'appel de Dieu. Peu de temps après son ordination, diverses circonstances, qui se rattachent à l'administration un peu orageuse de Mgr. Forbin de Janson, le déterminèrent à quitter son diocese natal pour se rendre à Paris. Tour à tour aumônier du regiment,—la France avait alors une aumônerie militaire!—et chapelain des Invalides, il fut nommé le 20 avril, 1830, vicaire administrateur à Saint Germain des Pres. Dans ces differents postes, il s'acquitta toujours des fonctions pastorales avec autant de succès que de zèle: son devoûment fut particulierement remarqué aux jours terribles du cholera. Et pourtant un si vaste champ ne suffisait pas à son activité.

Durant les six années de ce premier sejour à Paris, nous le trouvons déjà mêlé aux controverses du lamennaisme; il prend part aux travaux de l'abbé Migne; et en *cinq lettres*, devenues bientôt un volume, il refute les impietes de Letronne, de manière à mériter les suffrages des juges les plus competents.

Cependant Mgr. Donnet avait été institué evêque coadjuteur de Nancy et en cette qualité chargé de gouverner le diocèse. Dès 1835, il nomma M. Delalle curé de l'ancienne église cathedrale de Toul

Après de longues hésitations, le vicaire de Saint-Germain accepta et partit, comblé de précieux temoignages de bienveillance par l'illustre Mgr. de Quelen et aussi par Mgr. de Janson, alors exilé à Paris C'est de ce moment surtout que ses eminentes vertus et ses qualités supérieures purent jeter tout leur éclat. Il devint en peu de temps le père et l'ami de son peuple, restaura sa vieille basilique, accomplit un bien considérable.

Tant de soins ne l'empêchaient pas de poursuivre ces publications apologétiques. En 1837, il mettait au jour, sous le titre de *Controverse catholique*, quatre volumes composés en grande partie d'extraits des plus célèbres écrivains, et qui forment un véritable cours de philosophie chrétienne. Un peu plus tard, il guerroyait dans *l'Univers* en faveur de la liberte d'enseignement.

Plus tard encore, devenu grand vicaire de Mgr. Menjaud, nouvel évêque de Nancy, il concourt efficacement à la fondation de cette societe, qui eut son temps de vraie gloire sous le nom de FOI ET LUMIÈRE.

Enfin, en 1852, il accompagna Mgr. Menjaud à la cour, avec le titre et les fonctions de premier aumônier de la chapelle des Tuileries. C'etait une sphère d'action trop étroite et trop peu libre pour son cœur; il n'y resta que 3 mois et rentra à Nancy. La vint le chercher, en 1855, le decret officiel qui le désignait pour l'evêché de Rodez.

Comme tant d'autres, il avait cru aux intentions religieuses du prince et peut-être laissa-t-il trop paraître ses sympathies politiques, les premiers temps de son sejour dans le Rouergue. Bien vite averti par la resistance passive, mais invincible, de son clergé et des vieilles familles du pays, il ne tarda pas à prendre envers le pouvoir, une attitude de complète reserve. Aussi, quand sonna le tocsin de la guerre d'Italie, prévoyant les fatales conséquences de cette entreprise revolutionnaire, il s'empressa, au nom de la religion et de la patrie, de protester en faveur des droits imprescriptibles du St. Siege.

Dès lors, sa vie ne fut plus qu'une lutte incessante; lutte pour la défense de son clergé contre les attaques inqualifiables de M. Calvet-Rognat, dont l'élection au Corps legislatif, en 1863, est demeurée legendaire; lutte pour la *Revue religieuse* de Rodez, qu'il fit acquitter au tribunal de première instance, en se mettant lui même au banc des accusés; lutte pour certaines communautés indignement tracassées sous prétexte de soustraction de mineures et de résistance à la visite legale des inspecteurs; lutte pour l'établissement du *Denier de saint Pierre*, œuvre à laquelle il sut donner une si merveilleuse extension, dans un diocese pauvre, lutte contre M. Duruy et son invention des cours publics; lutte enfin,—car je ne puis tout rappeler ici,—pour le *Syllabus* et l'Encyclique *Quanta cura*, pour l'infaillibilite pontificale, en dehors et au sein du concile où son rôle fut si important.

Au milieu de ces grandes controverses, Mgr. Delalle ne négligea nullement son cher troupeau. Jamais pasteur ne le visita avec plus de tendresse et d'exactitude. Nulle église si haut perchée dans la montagne, qu'il n'atteignit à son tour, "evêque à pied et à cheval," comme il aimait à dire en riant.

Le Rouergue etait vraiment pour lui une seconde patrie ou plutôt une nouvelle famille. Il etait sensible à tous les souvenirs, fier de toutes les gloires, anciennes et modernes, de la province.

Son cœur se revélait surtout dans son admirable amour pour les pauvres. Il donnait tout; et, pour donner toujours davantage, il réduisait au strict necessaire sa dépense personnelle: table, vêtements, mobilier. Jamais on ne fit vainement appel à sa charité. Voilà l'homme que certains folliculaires n'ont pas craint de caricaturer en homme dur, emporté, violent. Je ne sais si parfois, dans les ardeurs de la polemique, il ne lui arriva pas de lancer quelque trait [illegible] et d'un goût douteux; mais ne faut-il rien passer à qui n'excède que par amour pour la vérité et la justice?

Terrible à la bataille comme un lion, Mgr. Delalle était charmant dans l'intimité. Levé de tres bonne heure, il se couchait fort tard

et sa journée était rigoureusement remplie par la prière, les soins de son administration, l'étude, la correspondance. A l'heure du délassement, toutes les grâces de l'esprit, gaîté, vivacité piquante, finesse, venaient d'elles-mêmes se placer sur ses lèvres. Il se surpassait encore, au coin du feu, dans la causerie abandonnée du soir.

Mais un maître, Louis Veuillot, nous a conté toutes ces choses en des pages qu'il serait trop inutile pour moi de rappeler davantage au lecteur.

Nous n'ajouterons plus qu'un trait vraiment caractéristique de cette puissante nature, son infatigable activité. Jamais il ne remettait une lettre, une affaire. « Voici, dit son biographe, un souvenir qui nous arrive de Nancy. Un dimanche, il avait été fort occupé, sa fatigue était extrême. A neuf heures du soir, prenant congé d'un de ses amis, il lui dit : « Vous allez vous reposer, vous ; moi, je vais me livrer au style épistolaire.—Comment ! Après une pareille journée ? —J'ai simplement vingt et une lettres à écrire ; quand j'aurai fini, j'irai me coucher.—Remettez à demain.—Demain, ce sera une autre besogne. Et puis, rien que la pensée que j'ai quelque chose en retard m'empêcherait de dormir. » Tel on l'avait vu à Nancy, tel on le vit à Rodez ; cet ordre et cette avare parcimonie dans l'emploi de son temps expliquent seuls comment il a su suffire à tant d'œuvres.

Tel fut ce grand évêque, « homme de devoir, de zèle et de courage, » ainsi que le peint en trois mots le cardinal archevêque de Bordeaux dans une lettre à M. l'abbé Alazard. « C'est sous cette triple qualité, ajoute son Eminence, qu'il revit dans les pages émues de votre notice dont la lecture sera utile, non seulement au clergé de Rodez, mais à tous ceux qui, depuis le premier jusqu'au dernier rang de la milice sacrée, ont à combattre les combats du seigneur. Nous vivons, en effet, dans un temps où, plus que jamais, le prêtre ne peut faire le bien sans trouver de grandes contradictions, sans soutenir des luttes incessantes. Mgr. Delalle l'avait compris : il l'avait acceptée généreusement, cette pénible nécessité ; et l'on peut dire que toute sa vie a été militante. Soutenu par une foi vive et un dévouement sans bornes au Siége apostolique, il n'a jamais sacrifié les intérêts de Dieu et de son Eglise. C'est là ce que vous avez su parfaitement mettre en relief dans votre livre, qui ne fait pas moins d'honneur à celui qui l'a écrit qu'à celui dont il rappelle les travaux et les vertus. »

V. ALET.

LE METIS.

Samedi, 27 Decembre 1873.

Le jour de l'an 1874.

Nous offrons à nos lecteurs nos compliments et souhaits de bonne année, et faisons des vœux pour leur bonheur et leur contentement domestique. La paix dans la famille est la première des félicités. Dieu l'a promise à la bonne volonté.

Espérons que, dans la nouvelle année, justice sera faite à notre province, et que le nombre des hommes publics malfaisants diminuera dans toute la confédération. Souhaitons que nos adversaires soient honorables, que l'administration de la justice soit épurée et que les élections de 1874 donnent au pays un choix de représentants forts par leur union, leur désintéressement et leur bonne volonté.

Que tous nous pardonnions à ceux qui nous font tant de mal depuis trois ans ; mais qu'en même temps, la défense des principes catholiques, de la vérité et de la justice nous trouve plus fermes, plus courageux, plus déterminés que jamais.

A nos amis, nous offrons la nouvelle expression de notre dévouement et de notre fidélité inébranlable, et nous espérons bien que jamais ! [illegible] lui paraît difficile mais noble mission de son existence. Il a cherché, en tout et partout, le plus grand bien de la population catholique, ce qui signifie justice égale et droits égaux ; il a guidé jusqu'ici notre part dans les voies de la justice et de l'honnêteté : il entend continuer sa tâche en dépit des haines actives, des insultes incessantes, de l'insigne malhonnêteté de ses adversaires ou plutôt de ses ennemis acharnés. Ces hommes sont encore plus les haïsseurs du nom catholique et français que de toute autre chose. Ah ! s'ils avaient pu, s'ils pouvaient anéantir les principaux défenseurs de la nation, comme l'avait rêvé McDougall, quel beau jeu ils auraient des biens, des propriétés, des droits religieux, de l'honneur et de la nationalité des particuliers !

C'est la vieille lutte du Mal contre le Bien, lutte qui se poursuit sous des noms et avec des phases diverses dans toutes les parties du monde. Il est bon de se souvenir, aux heures de découragement, que la Vérité et la Justice ont eu la promesse du triomphe final dans cette guerre horrible : la nouvelle année 1874 sera-t-elle destinée pour plusieurs à être l'aurore de la grande Victoire ?

L'affaire Lepine.

Son Honneur le juge McKeaghney a libéré M. Lépine sous caution, mardi dernier, à midi. L'une des conditions exigées par ceux qui, pour le malheur de ce pays, agissent au nom de la couronne, a été que la demande d'admission à caution fût renouvelée par l'associé de Clarke, un certain M. McKenzie.

MM. Royal et Dubuc, ayant appris à quelle ignoble condition Clarke mettait son consentement, n'ont pas hésité un instant à laisser le champ libre aux associés de cet homme, et à se retirer de la cause.

Nous nous réjouissons avec tous les honnêtes gens de la libération de notre digne ami, M. Lepine, et nous en félicitons sa famille si cruellement éprouvée. Espérons que c'est le commencement de la solution heureuse d'une question qui a tué le ministère de Sir John A. Macdonald, et qui fera vivre le ministère McKenzie-Dorion, si ce dernier sait réparer le scandale de celui là. *Justitia elevat gentes.*

MM A. Beauchemin et Bannatyne se sont portés les cautions de M. Lépine, qui est retourné chez lui escorté par une longue suite de voitures remplies d'amis et de compatriotes.

Incendie du Parlement.

Le gouvernement a nommé une commission, composée de l'hon. M. Girard et M. G. W. McMicken, pour s'enquérir des causes réelles de l'incendie de notre parlement provincial. C'est un choix très judicieux, et nous sommes sûr que l'enquête présidée par ces deux messieurs aura l'effet désiré.

ELECTIONS MUNICIPALES DE WINNIPEG.

Les candidats aux prochaines élections municipales de Winnipeg pour la mairie sont MM. Luxton et Cornish. Il y a déjà eu plusieurs assemblées dans lesquelles on a discuté le mérite respectif des deux candidats, et dans lesquelles aussi le fameux Cornish n'a pas eu le beau rôle. Il paraît que cet homme aurait été maire de London, Ontario, et que sa conduite, pendant la durée de sa charge, a été si honteuse et si déshonorante qu'on aurait pris les moyens de le chasser. C'est donc le restant de London qui s'offre aux suffrages de Winnipeg. Joli moyen pour cette ville d'établir son crédit et de rétablir une réputation déjà assez peu enviable !

M Luxton est un jeune homme énergique, ami du *Fair Play*, honorable dans sa conduite et qui fera un bon maire : M est propriétaire rédacteur du *Free Press*. Quoique plusieurs de ses idées politiques soient loin d'être les nôtres, cependant, il s'est acquis notre respect par son honnêteté, son désintéressement et son activité pour le bien public.

On parle d'autres candidats probables.

Ostracisme.

Pierre Véron, dans *Le Carnaval du Dictionnaire*, a dit, au mot *orthographe* : « Une Française que trop de gens traitent en étrangère. » Ceci est parfaitement vrai, et, plus que cela, étrangement étonnant, incompréhensible. La langue française qui, pour sa pureté et sa clarté, a été choisie, d'un commun accord, par toutes les cours de l'Europe ; cette langue, adoptée comme langue de la diplomatie et parlée par toutes les personnes instruites de l'univers ; cette langue qui a produit des chefs d'œuvre dans tous les genres et qui a servi à civiliser les Sauvages de ce continent, semble être négligée et traitée en étrangère parmi nous. Nous le répétons : « Ceci est étrangement étonnant, incompréhensible ! »

Ces réflexions nous sont suggérées par une rumeur que nous avons entendue et à laquelle nous ne voudrons croire que sur preuve du contraire. On dit que notre futur conseil de ville doit exclure totalement la langue française de ses débats ; que ses affiches, avis, placards, annonces, tout se fera et se publiera *en anglais seulement*. Nous ne pouvons croire à une injustice aussi monstrueuse avant de l'avoir vue de nos yeux. Non ! nous ne pouvons y croire ; car cette exclusion, de nos jours, serait un anachronisme vivant ; et, d'ailleurs, nous avons foi en la droiture d'esprit et de jugement de nos concitoyens anglais, généralement. Nous savons aussi que le *fair play* n'est pas un vain mot à tout véritable *John Bull* ; c'est pourquoi nous espérons, disons plus, nous croyons qu'il se trouvera, parmi les treize personnes qui formeront bientôt le conseil de la ville de Winnipeg, assez de bon sens, de rectitude, pour étouffer la voix de quelques fanatiques qui pourraient se faufiler là comme ils se sont faufilés déjà ailleurs. Nous reviendrons sur ce sujet, s'il y a lieu.

NOEL.

Souvenirs d'enfance.

« Il est un âge dans la vie
« Où chaque rêve doit finir ;
« Un âge où l'âme recueillie
« A besoin de se souvenir. »

[*Extrait d'une vieille chanson.*]

Vous, lecteurs, qui avez déjà vu quarante ou cinquante hivers, vous souvient-il de la messe de minuit de votre enfance ?....

Notre mère, cet ange de la terre, nous promettait, si nous étions bons et obéissants, de nous mener voir le petit enfant Jésus et de nous emmener avec elle à la messe de minuit. Comme notre jeune cœur soupirait après ce grand jour ! En attendant, nous écoutions, assis sur les genoux de notre maman chérie, l'histoire admirable de ce petit enfant du ciel et de la terre : quand et comment il avait été promis à nos premiers parents ; le nom de la vierge immaculée choisie par le Très-Haut pour être la mère de son fils ; sa naissance dans une étable ; sa pauvreté, son délaissement des grands de la terre, n'ayant pour sa cour que de pauvres bergers, etc. Puis, ne pouvant comprendre encore ce mystère d'amour, nous demandions pourquoi il n'était pas né, cet enfant si puissant, si grand, créateur de toutes choses, dans un beau palais, entouré des rois et des princes de la terre. Et nous écoutions attentivement l'explication de ce mystère encore au-dessus de notre intelligence ; mais notre cœur s'ouvrait quand même à l'amour de ce Dieu enfant, de la vierge, sa mère, de St. Joseph, son père putatif, dont nous ne savions encore que balbutier les noms. Puis, répétant après notre mère, les mains religieusement jointes, une courte prière où se trouvaient ces trois noms que nous avions déjà appris à vénérer, nous nous endormions tranquillement sur ce sein qui nous avait amoureusement nourri, sur ce cœur de mère qui est, lui-même, un mystère d'amour, et qui ressemble le plus, sur cette terre, à l'amour sublime des anges.

Dans nos rêves si purs, nous revoyions cet enfant tout petit, couché sur un peu de paille, transi de froid : nous nous approchions de lui avec respect et nous déposions un baiser sur sa bouche divine ; et notre imagination nous faisait admirer la vierge, si belle, que nous la trouvions encore plus belle que notre mère, à nos yeux, alors, la plus belle de toutes les femmes que nous avions vue. Nous la contemplions, cette mère immaculée, avec son auréole de virginité et de gloire éternelle. Nous voyions aussi, à côté d'elle, la barbe blanche de la figure vénérable du charpentier, qui a mérité le titre de *chaste époux d'une vierge mère*. Nous les voyions tous les deux, autour de la crèche, tels que nous les représentait une image de six sous, suspendue à la tête de notre lit, et devant laquelle nous faisions nos prières enfantines du matin et du soir.

Rêves d'or, rêves purs de notre enfance, joies franches et naïves, chagrins légers, oubliés l'instant d'après, sourires entre deux larmes, caresses maternelles, vous n'êtes plus pour nous qu'un souvenir, mais un souvenir bien doux ! Souvenirs salutaires, qui, bien souvent, ramènent dans le droit sentier ceux qui s'en sont éloignés, ceux qui ont eu le malheur d'oublier, au contact délétère du monde, les pieuses leçons reçues sous le toit paternel ; car

« Il est un âge dans la vie,
« Où chaque rêve doit finir ;
« Un âge où l'âme recueillie
« A besoin de se souvenir. »

[*Parvulus natus est nobis.*]

Le grand jour est arrivé, le jour où un petit enfant *nous* est né ! Nos parents nous ont promis de nous mener voir le petit Jesus, pour nous récompenser de notre obéissance. Nous attendons avec impatience l'heure où nous pourrons aller voir cet enfant-Dieu, qui s'est fait petit comme nous. Malgré notre désir, si vivace à cet âge, nous nous endormons bien souvent, puis, à chaque fois que nous nous éveillons, nous demandons s'il n'est pas temps de partir.

Enfin, notre père a revêtu ses plus beau habits pour nous conduire à l'église, à l'ombre de laquelle il devait, peu d'années plus tard, aller dormir le grand sommeil de la Mort. Placé entre lui et notre mère, dans ses grands atours, nous nous rendons au lieu saint, faisant trois pas contre eux un, afin de pouvoir les suivre ; mais nous ne nous plaignons point, tant est grand notre désir d'arriver.

Enfin ! nous entendons les premiers chants ; nous revoyons notre vieille église de campagne inondée dans des flots de lumière, les bergers, la crèche, l'âne et le bœuf légendaires : car, dans ce temps-là, on faisait de véritables crèches ; puis des enfants, à peine plus âgés que nous, revêtus d'habits de berger, entonnent ce bon et beau vieux cantique : « Ça, bergers, assemblons-nous, allons voir le Messie, » etc., cantique du bon vieux temps, que, avec bien d'autres, on a abandonnés pour les remplacer par de la musique de théâtre qui nous rappelle les roucoulements d'une cantatrice sur ses tréteaux ; chant profane qui passe par la tête sans toucher au cœur. A l'autel, est un vieux prêtre courbé, à chevelure blanche comme la neige : il entonne de sa voix un peu tremblante le chant des anges : « Gloria in excelsis Deo, et, in terrâ, pax hominibus bonæ volontatis. » (Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix, sur la terre, aux hommes de bonne volonté.) Ce vieillard vénérable a vu naître presque toute la génération actuelle. Il l'a reçue, tour à tour, à son entrée dans le monde, lui a ouvert les portes de l'Eglise ; c'est lui qui a béni, plus tard, l'union de l'enfant devenu homme, quand celui-ci s'est choisi une compagne pour marcher avec lui dans le chemin de la vie ; et il a suivi des centaines jusqu'à leur dernière demeure, jusqu'au cimetière que Châteaubriand a si bien nommé *la république des Morts*.

Mais il me faudrait la plume de cet écrivain même, l'auteur de *Le Génie du Christianisme*, ou du vicomte Walsh, pour rendre tant soit peu les émotions de cette époque déjà éloignée de nous. J'ai dit *tant soit peu*, car il est des sentiments que le cœur éprouve et que la langue est impuissante à rendre.

Ce vénérable vieillard, ce prêtre octogénaire, avait versé sur notre front l'eau sainte du Baptême ; il devait, plus tard, nous préparer, pour la première fois, au banquet divin, et nous donner, de sa propre main, le pain des Forts. Avec cet instinct de l'enfant, qui ne le trompe jamais, nous l'aimions de tout l'amour de notre jeune cœur, pour la simple raison qu'il aimait les enfants, et, comme le divin Maître, il disait souvent, lui aussi : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Cet athlète du Seigneur, nous devions, peu d'années après, le voir descendre dans la tombe, chargé d'ans et de mérites. Il dort là, dans le caveau de cette vieille église qu'il avait tant aimée, sur le bord du grand fleuve canadien. Peut-être entend-il encore, du fond de sa tombe, la voix caressante de ces flots venant expirer sur la plage, à quelques pas seulement de sa couche mortuaire, ou les mugissements de ces mêmes flots courroucés, qui tant de fois l'avaient plongé dans une douce rêverie.

La messe terminée, nous allons voir l'enfant Jesus, dans sa crèche. Nous nous agenouillons à côté de notre mère, et nous récitons la prière qu'elle nous a apprise, plusieurs jours auparavant ; prière courte, mais pure, et que Dieu entend toujours. Heureux serions nous et aurions-nous été, si nous eussions toujours prié comme nous priions alors ! Heureux aurions nous toujours été, si nous eussions eu sans cesse devant les yeux les jours purs de notre enfance !

Mais, M. le Rédacteur, laissons là ces souvenirs d'autrefois, malgré tout le charme qu'ils ont pour nous, et disons un mot de la messe de Noël, à St. Boniface.

La messe du jour, à St. Boniface, a été célébrée avec beaucoup de pompe. Il n'y a pas eu de messe de minuit, pour des raisons particulières à la sagesse de Monseigneur ; mais il semblerait que Sa Grâce eût voulu, le lendemain, nous indemniser pour ce contre-temps : elle officiait pontificalement ; un corps de musique, sous la direction de M. l'abbé Lavoie, directeur du collége, faisait entendre, de temps à autre, ses airs les plus beaux, ses notes les plus joyeuses. Le *Gloria*, en musique, une pastorale avec accompagnement de violons, par M. l'abbé Dugas, curé, maître du chœur, et M. Radiger, ont été très-bien rendus. Le fils de l'hon. M Royal était à l'harmonium. M. l'abbé Dugas et M. l'abbé Lavoie sont nés musiciens et ont fait beaucoup pour rehausser l'éclat de nos cérémonies religieuses. Quel malheur ! que ces deux messieurs n'aient pas eu l'avantage de pouvoir aller étudier dans les grandes écoles de l'Europe : ils se seraient élevés, dans la musique religieuse, comme notre compatriote, Mlle Lajeunesse, s'est élevée dans la musique profane.

M. Radiger joue bien le violon, et, par ses talents naturels pour l'*art divin*, il est de la pâte avec laquelle on fait les Félicien David et les autres grands maîtres.

Le jeune Royal possède des talents remarquables pour la musique, des talents transcendants : il ne fait point mentir, sous ce rapport, le proverbe qui dit : « Tel père, tel fils. »

Le cantique de l'offertoire, « *Les anges, dans nos campagnes, etc.,* » a été chanté en solo et en chœur avec beaucoup d'ensemble et d'effet. Les solo étaient chantés par M. Arthur Lévesque et M. le capitaine Taschereau, les deux plus belles voix du chœur, suivant nous.

Mais le bouquet de cette fête religieuse pour nous a été le sermon touchant, instructif, édifiant, prêché par Monseigneur même, avec cette verve, cet accent qui entraîne et convainc, avec ce geste si beau, si énergique, si expressif, et si aisé, en même temps. Dans ce sermon, qui a duré une demi heure seulement, Sa Grâce a expliqué à son auditoire attentif le grand mystère d'amour que rappelle la belle fête de Noël. Elle avait pris pour texte les paroles que nous avons rapportées plus haut : « *Parvulus natus est nobis,* » et Sa Grâce a appuyé sur le *nobis*, qui doit être la cause de notre joie, en ce jour, vu que ce petit enfant est né *pour nous* et par amour pour nous. « Allez à la crèche, a dit Monseigneur, et représentez-vous, voyez cet enfant gisant sur un peu de paille, transi de froid, lui le créateur de tout ce qui

existe ; pensez que c'est son amour pour nous qui l'a fait descendre à un tel abaissement, et vous ne sortirez point de ce lieu saint indifférents à tant de bonté de la part de cet enfant-Dieu.'

Les vêpres solennelles ont été suivies d'un salut beau et imposant. M. Hughes jeune ecclésiastique, qui a de grands talents pour la musique, présidait à l'harmonium. Quatre petits, tout petits garçons, dont deux enfants de l'hon. M. Royal et les deux autres de M. Foucher, marchand de St. Boniface, ont chanté, avec une grande précision, pour des enfants aussi jeunes, avec beaucoup d'ensemble et d'harmonie.

Le *Tantum ergo*, en musique, a été sinon le plus beau, au moins un des plus beaux morceaux du jour. Les solo, par l'hon. M Royal, ont été admirablement bien rendus : il les a chantés avec âme, avec enthousiasme même et avec une ampleur de voix remarquable : aux accents de cette voix, qui flattaient si agréablement l'oreille, on devinait le chrétien sincère et fervent.

Il serait trop long, M. le Rédacteur, de nommer tous ceux qui ont pris part à la musique instrumentale et vocale, pendant la fête de ce jour, le premier entre tout ceux de nos grandes solennités religieuses Nous dirons seulement que chacun a fait son devoir suivant les talents qui lui ont été donnés, et que tous ont été heureux d'en faire hommage à l'enfant de Bethléhem, fils de la Vierge Immaculée.

COSMOSOPHE.

Informations.

— Une dépêche d'Ottawa annonce que l'hon. George Brown a été nommé sénateur en remplacement de l'hon. Olivier Blake décédé.

— Un autre sénateur, M. James Leslie, est décédé à Montréal, on parle de M. Pratte pour son successeur.

— La législature de Québec est en session depuis le 4 de ce mois.

— M. Taylor, consul des Etats Unis, est arrivé ces jours derniers.

— L'étable d'un nommé John Byes, de Poplar Point est devenue la proie des flammes et plusieurs animaux ont été brûlés.

— Le temps a été remarquablement beau depuis quelques jours.

— Une certaine quantité de fret est arrivé de Moorehead. Il en reste encore beaucoup à venir.

— Nous apprenons que MM. Wm. Tait et R. Cunningham ont été dernièrement nommés conseillers du Nord Ouest.

— Monsieur F. A. M. Foucher, marchand à St. Boniface, attend, de Moorehead, d'un jour à l'autre, son fonds complet de marchandises qu'il n'a pu recevoir, l'automne dernier, par rapport au froid subit et imprévu qui a fait congeler la rivière et obstrué la navigation, vers la fin d'octobre. Ceux qui ont des emplettes à faire, agiraient avantageusement en attendant quelques jours encore, car M. Foucher peut vendre et vendra à meilleur marché qu'aucun marchand de Winnipeg, vu qu'il n'aura point à payer les taxes qui vont être imposées de l'autre côté de la rivière, à partir du jour de l'an prochain.

— AUX VOYAGEURS! N'oubliez pas l'hôtel tenu par M. Houde, (*Selkirk House*) un des meilleurs de Winnipeg. Vous y trouverez : Attention, politesse, probité. On y parle les deux langues. Voir l'annonce.

Les Arbres et la santé.

Traduit du *Farmer's Advocate* pour la *Semaine Agricole*.

Les arbres sont les grands producteurs de l'oxygène et fournissent en conséquence à l'air ce dont l'homme a le plus besoin ; et, en même temps, ils absorbent pour alimenter leur propre vie, le gaz acide carbonique qui est un poison pour la vie animale. En fournissant une ombre rafraîchissante pour nous protéger contre notre brûlant soleil canadien des mois de juin, juillet, et août, non seulement ils rendent plus agréable notre vie et celle de nos animaux, mais ils servent encore à la prolonger. Les vaches, les chevaux, les moutons ne devraient pas être soumis à la dure épreuve d'être placés dans un pâturage ou d'être conduits le long de nos routes pendant les journées d'été, à moins que l'ombrage de quelques arbres ne leur soit procuré. Il est démontré que le mouton produit de la laine et de la viande de meilleure qualité et en plus grande abondance, s'il est mis dans un gras pâturage ainsi ombragé ; que la vache donne un lait plus riche et plus abondant ; que le bœuf engraisse avec moins de nouriture, et que les chevaux, aussi bien que leurs conducteurs, bénéficient sous tous les rapports, si l'ombre ne leur est pas ménagée ; et il est hors de doute que l'ombre des arbres est de beaucoup préférable à celle des remises, pour abriter le bétail durant l'été.

RECETTE.

Graisse pour adoucir le frottement des essieux de voitures.

On prend 80 parties de graisse et 20 parties de mine de plomb ou carbure de fer qu'on réduit en poudre très-fine ; on fait fondre la graisse dans un pot vernissé, puis on y ajoute la mine de plomb ; on remue avec une spatule afin, que le mélange soit bien intime et l'on retire le pot du feu ; mais comme la mine de plomb se précipite au fond du vase, il est essentiel de continuer à remuer jusqu'à ce que la graisse ait commencé à prendre quelque consistance. Il suffit d'enduire l'essieu d'une couche très-légère de cette graisse pour faire 80 lieues sans renouveler le graissage ; elle peut servir au graissage des machines.

Autre moyen de rendre les chaussures imperméables.

On fait bouillir une pinte d'huile de lin, 8 onces de suif de mouton, 6 onces de cire blanche et 4 onces de résine Cette composition s'applique chaude (de manière, cependant, à ne pas brûler le cuir) sur les bottes et souliers neufs. On l'étend partout avec une brosse. Elle n'ôte rien à l'élasticité du cuir, en séchant. Les pêcheurs restent très longtemps dans l'eau, avec des chaussures ainsi préparées, sans qu'elles prennent l'humidité.

POUX ET VOLAILLES.

L'un des plus grands inconvénients qui existent dans les basses cours et que les fermiers cherchent depuis longtemps, mais vainement, à faire disparaître, a pour cause les poux qui s'attaquent aux volailles, et qui sont d'autant plus incommodes que les poulaillers sont plus restreints, et que les volailles ont moins facilement accès à la terre sèche et à une nouriture fraîche. Le moyen de faire disparaître cette vermine, c'est l'emploi de l'huile pétrole. Elle est d'une application facile : il suffit d'en verser un peu, à même le bidon, le long des perches servant de juchoirs, ou bien à l'intérieur des boîtes où doivent être déposés les œufs, avant de mettre les poules couver.

De Sherbrooke a Manitoba.

M. le Rédacteur,

Mon motif en écrivant une relation de mon voyage de Sherbrooke à Manitoba n'a rien d'intéressé, pécuniairement parlant ; mon but a quelque chose de plus haut : je désire simplement faire connaître à tous, en général, et à mes compatriotes, en particulier, un pays inconnu aux sept huitièmes d'entre eux ; et, comme je ne suis payé ni pour déprécier, ni pour embellir, j'aurai mes coudées franches, c'est-à-dire que je parlerai de ce que j'ai vu *tel* que je l'ai vu et *tel* que j'ai pu l'apprécier, sans m'occuper, le moins du monde, si ce que j'ai à dire plaira ou déplaira à monsieur celui-ci ou à monsieur celui-là. Ma maxime a toujours été et sera toujours d'appeler les choses par leurs noms : un chapon est un chapon, un chat est un chat, et un fripon n'est point un honnête homme, fût-il un homme honnête et couvert d'écus d'or. Ceci posé, je dis de prime abord et en thèse générale que la province de Manitoba est un pays d'avenir pour toute personne industrieuse, active, laborieuse et sobre. Et les avantages qu'on y trouve aujourd'hui seront plus que quadruplés, aussitôt que cette jeune province sera reliée à Ontario et aux Etats-Unis par des voies ferrées.

SHERBROOKE, P.Q.

Sherbrooke est la ville principale, la ville métropole des cantons de l'est, quoique sa population ne dépasse point le chiffre de six mille âmes. Il y a quelques années seulement, ce n'était qu'un hameau La cause de son accroissement rapide est due à deux causes principales : sa position géographique, à quelques lieues des Etats-Unis, sur la ligne du Grand-Tronc et du Passumpsic, et l'émigration canadienne française qui se dirige, constante et nombreuse, vers ce point. Des 5 mille et quelques centaines d'âmes, chiffre de sa population actuelle, au delà des deux tiers sont d'origine française. Ils ont le monopole du haut et du petit commerce et sont représentés dans toutes les professions libérales et dans tous les métiers. Sherbrooke possède, depuis 8 ans passés, un journal français, le *Pionnier de Sherbrooke*, principal organe de nos compatriotes des cantons de l'est Cette feuille a été fondée par M. l'avocat Bélanger, jeune homme plein de feu, de patriotisme et de bon vouloir. C'est lui qui en a été le rédacteur constant et assidu, quoiqu'il ait un associé ; et, la plupart du temps, la rédaction a dû se faire au milieu de dossiers, de sommations, mandats d'amener, d'arrêter, etc., assignations, citations, jugements, etc. Ceci explique le peu de soin apporté, quelquefois, à la rédaction des articles qui remplissent les colonnes du *Pionnier*. Quoiqu'il en soit, ce journal a fait un bien immense dans le rayon où il est reçu. Il a créé le goût de la lecture parmi nos compatriotes ; les a fait sortir de leur ancienne apathie pour ce qui touchait à leurs intérêts politiques et nationaux. Le *Pionnier* d'ailleurs, s'est montré, depuis sa fondation, le défenseur zélé de nos intérêts religieux, chaque fois qu'ils ont été attaqués ; et, n'eût-il que ce mérite, que ce serait déjà beaucoup.

Sherbrooke offre un beau coup d'œil, vu de la rivière St. François, qui coule avec paresse à ses pieds, ou vu en arrivant par le chemin de fer. Cette jeune reine des cantons de l'est est bâtie en amphithéâtre ; ses rues sont larges et bien entretenues ; elle renferme de bons hôtels. Les rues sont presque toutes ombragées par de beaux arbes, qui, dans bien des endroits, dépassent la hauteur des maisons et semblent contempler la vallée du St. François.

COSMOSOPHE

(*A continuer.*)

Annonces Nouvelles.

CHABOT & Cie.

MARCHANDS TAILLEURS,

AU

Grand entrepôt d'objets de nouveauté et de mercerie.

Leurs tablettes sont remplies de marchandises nouvelles et de choix, achetées sur les meilleurs marchés ; elles consistent en draps fins, étoffes françaises, canadiennes, anglaises et écossaises.

—AUSSI—

un fonds choisi de Hardes faites et Fournitures d'habits d'hommes, Bas de soie, objets de toilette, Indiennes, Cotons, Bonneterie, Camisoles, Caleçons, Couvertures de lit et Peaux de buffle, assortiment varié.

Le Département du "Tailleur est au complet. Hardes faites sur commande, dans le meilleur goût, d'après les dernières modes et d'une coupe irréprochable.

Le débit fait le profit.

CHABOT & Cie

St. Boniface 27 décembre, 1873. 3m

LEVER.

Il sera tenu un Lever à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, jeudi, le 1er jour de janvier, 1874, de midi à 2 heures p.m.

Par ordre,

FRANCK G. BEECHER,
Secrétaire Privé.

St. Boniface, 27 décembre, 1873. 1f

Hotel Canadien.

LE SOUSSIGNÉ vient d'ouvrir, dans la maison ci-devant tenue par M. Beaupré (*Selkirk House*), un hôtel de première classe, où le public trouvera tout le confort et les commodités que peut procurer la ville de Winnipeg. Ses chambres sont spacieuses, propres et bien aérées.

Les tables sont toujours chargées des meilleures comestibles qu'offre le marché de la ville.

Les liqueurs sont du meilleur crû et à des prix raisonnables.

DEVISE:

URBANITÉ ET HONNÊTETÉ.

H. HOUDE.

St. Boniface, 20 décembre, 1873. 3m

ÉGARÉ OU VOLÉ !

$10 DE RECOMPENSE.

A celui qui ramènera au soussigné un cheval disparu il y a près de 3 mois, et désigné comme suit :

Avant de 6 à 7 ans, poil noir : ce cheval est très-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et sèches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, et suit facilement tout étranger.

PAUL MORNEAU,
Boucher,
Winnipeg.

St. Boniface, 20 décembre, 1872. 3f

MAISON D'ENTREPOT

De meubles de Manitoba.

DÉMENAGÉ.

R. GERRIE, ET CIE.

Ont transporté leurs fournitures, dans leur nouveau magasin, sur la grande rue, en face de la rue Notre Dame.

Où on pourra toujours trouvé un assortiment complet de première classe, tel que FOURNITURES et TAPIS de toutes sortes, etc., etc., etc.

R. GERRIE & CIE.

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. j-n-o

M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en général, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et Bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varié de chaussures, qu'il vendra meilleur marché que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement libéral.

De plus, une attention toute spéciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confier pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand a aussi acheté la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND.

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. j-n-o

AUX FRÉTEURS.

LES personnes qui désirent faire venir du FRET de Moorehead voudront bien s'adresser IMMÉDIATEMENT au bureau du Magasin d'Entrepot à Fort Garry.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 21 novembre, 1873.

Bills Prives.

LES personnes qui, dans les Provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les Règles des deux-Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes Pétitions pour Bills Privés doivent être présentées durant les *trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 20 décembre 1873. 2m

Chemin de fer Intercolonial.

LES COMMISSAIRES nommés pour la construction du chemin de fer intercolonial donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la construction d'un "Terminus à haute marée," à la Pointe-aux-Pères.

On peut voir les plans et devis aux bureaux des ingénieurs à Outaouais et Rimouski, le et après le 20 de novembre prochain.

Des soumissions adressées, "soumissions pour le Hâvre et l'embranchement'," seront reçues au Bureau des Commissaires, Outaouais, jusqu'à six heures de l'après-midi, le 20 de décembre prochain.

A. WALSH,
DR. H. CHANDLER,
G. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureaux des Commissaires, Outaouais, ce 17 Oct., 1873. 4f

L'HOTEL

DU

PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt préparé et arrangé pour l'hiver comme une place

d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

Salle a Diner

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

CUISINE ADJACENTE ;

le tout est admirablement adapté pour

BALS, ASSEMBLEES,
DINERS, THEATRES,
Etc., Etc., Etc.

Les personnes qui désireraient louer les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser à

ROBERT TAIT,
ST. JAMES

Fort Garry, 8 novembre, 1873. jan

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 16 Avril, 1872

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

ROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.

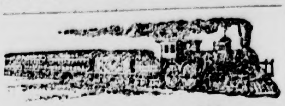

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,
MEDECINES ET PARFUMERIES,
JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,
ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

PITON & ISMAY,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

AGENTS D'IMMEUBLES, D'ASSURANCE SUR LA VIE

ET

COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,

Encanteurs, Evaluateurs, Comptables et Courtiers de Douane.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considerables qui aient jamais ete importes dans cette Province, consistant en quantites variees de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers,

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Des Soumissions

POUR LES PROVISIONS SUIVANTES

POUR LA

Force de Police Montee

qui doit être levée pour le Service au Nord-Ouest, seront reçues jusqu'à Midi

Le 14 Oct., 1873:

VIANDE,
FLEUR,
PAIN,
VÉGÉTAUX,
ÉPICERIES,
BOIS DE CHAUFFAGE,
HUILE DE CHARBON,
FOIN,
PAILLE,
AVOINE,
SON.

La livraison devra se faire à Winnipeg ou au Fort de Pierre selon qu'il sera ordonné.

Les formes de Soumissions, et toutes telles informations requises seront obtenues sur application aux Soussignes entre 10 heures A.M. et 4 heures P.M. journellement aux Quartiers de District.

Toutes les Soumissions devront être adressees au Lieut.-Colonel Osborne Smith, C. M. G.

(Par ordre.)

S. BRUCE HARMAN, Capt.,
Officier d'Ordonnance au D. A. G.
Commandant les Forces de la Puissance à Manitoba.

Quartiers-Généraux,
District Militaire No. 10,
Fort Garry, 29 Septembre 1873.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situees dans la ZONE etablie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnee d'un ETAT assermenté de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et enoncer les particularites en vertu desquelles la Patente est réclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 10 Septembre 1873.

VENTE DE TERRES

PAR LE

SHERIF.

PROVINCE DE MANITOBA,
Comte de Selkirk,
Savoir :

Par et en vertu d'un Bref d'Exécution émané de la Cour du Banc de la Reine, à la poursuite de Angus R. Chisholm et George A. Bubar, Demandeurs, contre les Terres et tenements de James Bedman, Défendeur, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et interêts du Defendeur sus-nommé, dans, sur et à certain lot ou morceau de Terre decrit comme suit :—Tout ce certain lot ou morceau de Terre et prémisses, sis et situe dans la Ville de Winnipeg, dans la Province de Monitoba, et qui peut-être connu comme suit, savoir, commençant à un poteau se trouvant à une chaine à l'Est de la maison de William Harvey, allant au Sud une chaine et demi de long d'une rue tracée, de là à l'Est une chaine, de là au Nord une chaine et demi, de là à l'Ouest une chaine le long d'une rue tracée jusqu'au point de départ, que j'offrirai en vente à mon bureau, dans la Ville de Winnipeg jeudi le 5ème jour de Décembre prochain, à onze heures A.M.

EDOUARD ARMSTRONG,
Shérif de Manitoba.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Octobre 1873.

Terres de la Puissance.

AVIS.

ATTENDU qu'il existe maintenant sur les livres de ce Bureau plusieurs notes au crayon, affectant l'octroi des terres de la Puissance. (Ces notes sont appelees "entrées temporaires,") et le système de ces "entrées temporaires" étant aboli, excepté dans le cas de colons etablis sur le territoire non encore arpenté.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que toute telle entrée qui n'aura pas ete completee par un depot de l'argent d'achat ou autrement au 1er Fevrier, 1874, sera biffee des livres, et les sections ou parties de sections ainsi retenues seront déclarees vacantes.

Par Ordre

DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 15 Novembre, 1873. 3m

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS donnent avis à tous ceux que la chose peut concerner qu'ayant reçu leur nomination comme

Commissaires de Licences,

suivant les dispositions de la 36 Vict. chap. 29, tout individu licencié ou non licencié sera poursuivi en vertu du dit acte pour—

LA VENTE sans licence des liquides enivrantes ;

L'OUVERTURE d'Hôtels licenciés, Tavernes ou Restaurants après les heures ; ou

L'OUVERTURE des dites Maisons ou la vente de boissons le Dimanche ;—

LA VENTE de boissons enivrantes aux Sauvages ou aux enfants mineurs ;

LA VENTE en moindre quantité que celle permise à un Epicier licencié, ou la permission de boire sur les lieux ;

LE FAIT d'agir comme Encanteur sans licence ;

LE COLPORTAGE sans licence ;

LA TENUE de Tables de Billiard ou autres Jeux sans licence ;

ETC., ETC., ETC.

(Signé.) JAMES STEWART
Président.
LOUIS SCHMIDT.
DONALD MATHESON.
Commissaires

Winnipeg, 20 Août 1873.

Departement de l'Interieur.

OTTAWA, 20 OCTOBRE 1873.

ATTENDU que par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-General en Conseil, en date du 6 du mois dernier, pourvoyant au règlement du droit de Commune et du droit de couper du Foin dans Manitoba, le retrait des DEUX MILLES en arrière, dans certaines Paroisses de la RIVIÈRE ROUGE et de la RIVIÈRE ASSINIBOINE a enlevé l'empêchement qui affectait precedemment la distribution des Terres de Metis, mises à part pour eux dans ces Paroisses.

Avis Public

EST par le present donné que des instructions ont ete remises à DONALD CODD, Ecuier, agissant comme agent des TERRES DE LA PUISSANCE, à WINNIPEG, pour qu'il commence et termine la Distribution sans autre delai et toutes les personnes intéressees sont priees d'agir en conséquence.

(Signé), A. CAMPBELL,
Ministre de l'Intérieur

Bureau des Terres de la Puissance.
22 Octobre 1873. jne.

Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le present requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepte ou paye à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg 1 Mai, 1872.